



## CONTRAT DE LOCATION D'ENDROIT DE CAMP

1 exemplaire pour le propriétaire, 1 exemplaire pour le responsable du groupe  
Le présent contrat émis par la Fédération ne représente en aucun cas un gage de la qualité de l'endroit de camp.

Entre d'une part,

M, Mme, Melle .....  
Rue, avenue ..... N° ..... Boite .....  
CP : ..... Localité : .....  
Tél. : ..... / ..... GSM : ..... / .....  
E-mail : .....  
Propriétaire ou gestionnaire de l'endroit de camp décrit à l'article 1.

Ci-après appelée « **le Bailleur** ».

Et d'autre part,

M, Mme, Melle .....  
Agissant en tant que (fonction) : .....  
Pour le mouvement (groupe et mouvement) .....  
.....  
Rue, avenue ..... N° ..... Boite .....  
CP : ..... Localité : .....  
Tél. : ..... / ..... GSM : ..... / .....  
E-mail : .....  
Responsable du groupe (si différent du signataire) : .....  
.....

Ci-après appelée « **le Locataire** ».

Ci-après dénommées conjointement « **les Parties** ».

**IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :**

### Article 1 : Objet du Contrat

Pour la période du ...../...../20..... à .....heures au ...../...../20..... à.....heures.  
Le Bailleur s'engage à mettre à la disposition du Locataire l'endroit de camp décrit ci- dessous :



Les Scouts ASBL  
21, rue de Dublin  
1050 Bruxelles  
[www.lesscouts.be](http://www.lesscouts.be)





Nom du lieu : .....  
Adresse : .....  
Description sommaire : .....  
.....  
.....

## Article 2 : Prix et frais de location

*Biffer les mentions inutiles*

- L'endroit de camp est gracieusement mis à la disposition du Locataire.
- Le montant forfaitaire de la location est de..... euros fixé pour toute la période du camp.
- Le prix de la location est de..... euros par nuit et par personne.
- Le nombre estimatif de personnes présentes au camp est de .....
- Le prix est donc fixé à.....euros. Ce nombre pourra être revu au premier jour du camp.
- Les charges seront facturées à l'issue de la location sur base du tableau qui suit, la relève des compteurs est opérée conjointement par les Parties au début et à la fin de la période de location.

	Disponible		Compris dans le loyer	Prix	Unité
	Oui	Non			
Le gaz					
L'électricité					
Chauffage mazout / charbon					
L'eau					
Le téléphone					
Le bois	pour le feu				
	pour la construction				
Taxes communales					
Déchets					
Autres :					

## Article 3 : Modalités de paiement

*Attention : toujours exiger un reçu en cas de paiement liquide.*

*Biffer les mentions inutiles*

Un acompte de .....euros est versé par le Locataire lors de la réservation sur le compte n°.....





Celui-ci ne sera pas remboursé en cas de désistement du Locataire après le .....

Le montant de la location ou son solde est versé par le Locataire au plus tard, le jour de la fin de la location, le..... sur le compte n° .....

Au cas où le Bailleur manquerait à son obligation de délivrance, il sera redevable envers le Locataire, outre le remboursement de l'acompte éventuellement perçu, d'une indemnité minimale irréductible équivalent à :

- 50 % du prix de la location s'il en a informé le preneur 4 mois minimum avant la prise de cours de la location ;
- 100 % du prix dans les autres cas.

#### **Article 4 : État des lieux et utilisation**

Les Parties veillent à dresser un état des lieux écrit de l'endroit de camp loué lors de la réception de celui-ci par le Locataire. À défaut d'état des lieux, l'endroit de camp est réputé se trouver dans le même état qu'au début du bail.

Une garantie locative éventuelle de ..... euros sera versée contre reçu le jour de l'arrivée et sera remboursée le jour du départ du groupe.

Le Locataire s'engage à restituer l'endroit de camp dans l'état dans lequel il l'a reçu. Les dégâts éventuels seront constatés au plus tard le jour du départ du Locataire lors d'un état des lieux de sortie, en présence du Locataire et du Bailleur. En ce qui concerne l'utilisation des prairies, celles-ci devront être dégagées de tous les matériaux qui auront été utilisés par le groupe. Les emplacements de feux et autres trous creusés pour les besoins du camp doivent être comblés.

#### **Article 5 : Clauses particulières**

Le propriétaire souhaite attirer l'attention du groupe sur les points suivants : .....

Le propriétaire s'engage à terminer différents travaux avant l'arrivée du groupe au camp. (*Précisez lesquels*) : .....

Le Locataire s'engage à respecter la quiétude du voisinage.





Le Locataire s'engage à respecter les normes communales en matière de tri et recyclage des déchets – ramassage total / collecte sélective / parc container – telles que communiquées par le propriétaire.

#### **Article 6 : Droit applicable et juridiction compétente**

La présente Convention est soumise au droit belge.

En cas de litige, les Parties s'engagent à tout mettre en œuvre pour trouver une solution à l'amiable. À défaut, le litige est soumis aux tribunaux de l'arrondissement judiciaire de l'endroit de camp.

Fait en deux exemplaires à....., le .....

Pour le Bailleur

Pour le Locataire

*Les données personnelles du Bailleur seront traitées conformément à la charte des Scouts disponible sur le site [lesscouts.be](http://lesscouts.be).*

- Le Bailleur marque son accord pour que ses coordonnées et l'endroit de camp soit transmis par Les Scouts dans la base de donnée d'Atouts-Camps, conformément à sa charte de protection des données.

